

Règlement du Jeu « Quiz DinoZOOre »

Article 1 : Organisateur

Le Parc Zoologique et de Loisirs de Thoiry (PZL), situé à Thoiry (78770), 2 rue du pavillon de Montreuil, SIRET numéro 679 801 068 00017 et représenté par Christine MAUVE en qualité de directrice commerciale, organise un Quiz gratuit sans obligation d'achat intitulé « Quiz DinoZOOre ».

Ce jeu débute le mercredi 14 juin 2015 à 10h et s'achève le mercredi 24 juin 2015 à 20h.

Il sera accessible sur la page Facebook :

https://www.facebook.com/zoothoiry/app_181652185223123

Via l'application « Quiz » du manager d'applications Agora Pulse.

La société organisatrice informe expressément les participants au jeu, et les participants au Jeu reconnaissent, que Facebook ne parraine pas le jeu ni ne gère le jeu de quelque façon que ce soit. Les informations fournies par les participants dans le cadre de la participation au jeu sont destinées à la société organisatrice, et non à Facebook.

Article 2 : Participants et données personnelles

Ce jeu est gratuit, ouvert à tous, sans obligation d'achat.

Concernant les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

Nous acceptons plusieurs participations par foyer mais une seule par profil Facebook.

Le gagnant se voit dans l'obligation de communiquer ses coordonnées (Nom, Prénom, adresse postale, code postal, ville, adresse mail, téléphone) notamment pour assurer l'envoi des lots.

Si le gagnant ne communique pas ses coordonnées, le lot ne lui sera pas envoyé.

Ces coordonnées pourront être réutilisées par le **PZL exclusivement et non revendues à un tiers.**

Données personnelles :

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant en écrivant à L'Organisateur : webmaster@thoiry.net ou PZL – Service Web, 2 rue du Pavillon de Montreuil, Thoiry 78770.

Article 3 : Modalités de jeu et détermination des gagnants

Modalités de jeu :

Le concours sera accessible sur internet (page Facebook citée plus haut).

Le participant doit répondre correctement à 3 questions qui lui sont posées sur le thème des dinosaures.

Détermination des gagnants :

Les six (6) gagnants sont tirés au sort parmi les meilleurs scores

Article 4 : Lots mis en jeu

6 Boxes Tiniloo sur le thème des dinosaures (d'une valeur de 25€).

Article 5 : Remise des lots

Les gagnants recevront leur lot respectif à l'adresse postale fournie lors de l'inscription au jeu.

Les frais d'envoi sont à la charge du fournisseur des lots : TINILOO.

Article 6 : Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable dans le cas où les gagnants ne pourraient être joints par courrier électronique, pour une raison indépendante de sa volonté (notamment en cas de problèmes techniques liés au fournisseur d'accès, à l'opérateur téléphonique ou en cas d'indication d'une mauvaise adresse électronique).

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier électronique, de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site Internet et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants. Il est expressément rappelé qu'internet n'est pas un réseau sécurisé.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable d'éventuels grèves, retards, erreurs ou détériorations des lots envoyés par les services postaux. Dans ces cas, les gagnants ne pourront prétendre à aucune contrepartie, de quelque nature que ce soit. Les lots seront envoyés en Fréquence O, leur acheminement sera donc suivi et ils seront délivrés contre signature.

L'Organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le Quiz « Quiz DinoZOOre » sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait. Il est précisé que dans une telle hypothèse les dotations et leur valeur pourront être ramenées au prorata de la nouvelle durée du jeu. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

Article 7: Jeu sans obligation d'achat

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au jeu se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à la société organisatrice.

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Les frais postaux engagés pour la demande de remboursement seront remboursés au tarif lent en vigueur pour la France Métropolitaine sur simple demande écrite figurant dans la demande de remboursement.

**Fait à Thoiry (78770),
Le 11 juin 2015**